

services PUBLICS

AVS plus L'heure de la mobilisation

Le 10 septembre, l'Union syndicale suisse appelle à une manifestation nationale en faveur de l'initiative AVS plus. En face, la droite monte à l'assaut du système de retraites. Une bataille décisive est en cours. EN PAGE 3

Des compensations!

5 FRIBOURG – Malgré des comptes largement bénéficiaires, le Conseil d'Etat maintient sa politique d'austérité. Le SSP a adopté un catalogue de revendications à son intention. Nouvelle mobilisation à l'automne ?

L'empire des classes

10 SANTÉ – Les inégalités entre classes sociales se sont maintenues au cours du siècle dernier, montre une étude récente. Et la démocratisation de la formation supérieure a profité d'abord aux plus aisés.

Les oubliés du désert

12 INTERVIEW – Depuis vingt ans, Gilles Boss se rend régulièrement dans les camps de réfugiés sahraouis. À travers une exposition, le militant syndical retrace la lutte de ce peuple pour sa libération.





L'image d'Éric Roset

Démonstration de force contre la Loi travail

Mardi 14 juin, 1,3 million de salariés français ont exigé le retrait du projet de Loi travail. Manuel Valls menace d'interdire les manifs, mais les syndicats appellent à de nouvelles journées d'actions les 23 et 28 juin.

Éditorial

L'équipe des patrons en mode attaque

« Les élus de droite multiplient les cadeaux fiscaux au détriment des finances fédérales et préparent ainsi les programmes d'austérité de demain », constate Roger Nordmann, le chef du groupe parlementaire du Parti socialiste suisse (PSS)¹. Cette semaine, les majorités de droite du Conseil des Etats et du Conseil national ont en effet accordé leurs violons pour garantir l'adoption du troisième volet de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Celle-ci se traduira par de gigantesques rabais d'impôts au profit des actionnaires.

De son côté, le conseiller fédéral Ueli Maurer anticipe. Son programme d'économies pour les années 2017-2019 à peine transmis au parlement, le magistrat UDC invite ses collègues du Conseil fédéral à serrer encore la vis. Selon la *NZZ am Sonntag*, M. Maurer leur propose un «mo-

roatoire» sur les tâches de l'administration fédérale². En gros, toutes les dépenses qui ne figurent pas dans le programme de législation seraient bloquées. Le moratoire serait accompagné d'un «objectif de dépenses» à ne pas dépasser, fixé jusqu'en 2025. Et de nouvelles mesures d'austérité, dès 2018.

Selon la *NZZ am Sonntag*, le conseiller fédéral veut notamment économiser dans les contributions aux assurances sociales – y compris les prestations complémentaires (PC) et les subventions destinées au paiement des primes d'assurance maladie, deux postes essentiels à la survie financière de centaines de milliers de personnes.

Pour M. Maurer, les salariés modestes doivent payer pour les actionnaires. Ce n'est pas nouveau. On assiste, depuis

plusieurs années, à une redistribution des richesses du bas vers le haut. Comme le note le sociologue bâlois Ueli Mäder: «Depuis 1989, les 300 plus riches de Suisse ont multiplié par sept leurs avoirs, qui sont passés de 82 à 589 milliards de francs. Aujourd'hui, 1% de la population possède plus que les 99% restants»³.

Dans une société, «les plus forts se battent pour conserver leur position dominante», nous rappelle la chercheuse Julie Falcon (*lire en page 10*). Le démantèlement social qui s'accélère en Suisse est le fruit de la stratégie mise en œuvre par une classe sociale, la bourgeoisie, et ses représentants politiques – les partis de droite. Une équipe de choc, qui se donne à fond pour maintenir et approfondir son avantage.

En face, il est temps pour l'équipe des salariés de resserrer les rangs. C'est justement le rôle des syndicats: organiser la défense, puis préparer les contre-attaques visant à améliorer la position des travailleurs dans la société. Voilà notre grand défi pour les années à venir.

Dans l'immédiat, nous avons deux matchs importants à jouer: faire aboutir le référendum contre la RIE III, lancé par le PSS et soutenu par les syndicats, en récoltant ces trois prochains mois les 50 000 signatures nécessaires. Et nous mobiliser massivement, le 10 septembre prochain, contre le démantèlement social et pour l'initiative AVSplus (*lire en page 3*). ■

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

DEUX MATCHS DÉCISIFS

¹ 24 heures, 12 juin 2016.

² *NZZ am Sonntag*, 13 juin 2016.

³ *Work*, 3 juin 2016.

Le 10 septembre, l'Union syndicale suisse appelle à une mobilisation nationale en faveur de l'initiative AVSplus. En face, la droite montera à l'assaut du système d'assurance vieillesse.

Bras de fer sur les retraites

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

La séquence sera décisive pour l'avenir de nos retraites. Le 10 septembre prochain, les syndicats organiseront une manifestation nationale contre le massacre des rentes et en faveur de l'initiative AVSplus; le 25 septembre, AVSplus passera en votation; et le jour suivant, le Conseil national se penchera sur le projet Prévoyance professionnelle (PV) 2020.

L'INITIATIVE AVSPUS. La Constitution fédérale stipule que, combinés, le 1^{er} pilier (AVS) et le 2^e pilier (LPP) du système d'assurance vieillesse doivent «maintenir le niveau de vie antérieur» de l'assuré. Pour beaucoup, cet objectif n'est pas respecté: la retraite se traduit par une détérioration importante de la situation financière. Et la situation est en train de se péjorer (*lire ci-contre*).

Pour répondre à ce problème, l'Union syndicale suisse (USS) a lancé l'initiative AVSplus. Sa proposition: relever de 10% le niveau des rentes versées par l'AVS. En moyenne, l'augmentation sera de 200 francs par personne, 350 francs pour les couples. Elle sera financée par une hausse de 0,8% du montant de la cotisation AVS, divisée entre employeurs et employés.

Pourquoi renforcer l'AVS? Car il s'agit d'une assurance sociale universelle, solidaire et très stable, argumente l'USS. Depuis 1948, elle a fait face sans problèmes au doublement du nombre de retraités¹. Alors que la LPP, extrêmement inégalitaire, exclut les plus bas salaires et est soumise au yo-yo des marchés financiers.

LE PROJET D'EN FACE. La droite et les associations patronales rejettent AVSplus. Leur objectif est, au contraire, d'abaisser le montant des rentes versées par l'AVS et la LPP. À leurs yeux, celles-ci sont «beaucoup trop élevées d'un point de vue mathématique»². Dans ce but, elles militent depuis des années pour une double mesure: le report de l'âge de départ à la retraite; et la baisse du taux de conversion appliqué aux rentes LPP. Problème: la résistance populaire est forte. En mai 2004, 68% de la population rejetait la 11^e révision de l'AVS, qui voulait porter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans – au lieu de 64. En 2010, ils étaient 72,7% à refuser la baisse du taux de conversion LPP – de 6,8% à 6,4%. Le projet du Conseil fédéral, PV 2020, a pour objectif de surmonter cette résistance. Comme le soulignait le conseiller fédéral (PS) Alain Berset, ce paquet «contient

beaucoup de mesures qui ont été depuis longtemps proposées par les bourgeois»³. Au menu: la retraite des femmes à 65 ans; un âge de la retraite flexible, entre 62 et 70 ans; un taux de conversion à 6%; la suppression des rentes destinées aux veuves qui n'ont pas d'enfants à charge; un mécanisme de blocage de l'indexation des rentes AVS. Des contreparties sont prévues pour «maintenir le niveau des rentes»: abaissement du seuil d'accès au 2^e pilier, suppression du montant de coordination et adaptation des taux de cotisation LPP. La TVA serait augmentée de 1,5%.

12% DE BAISSÉ DES RENTES? Le paquet Berset fait l'objet d'âpres débats au parlement fédéral. À l'automne 2015, le Conseil des Etats avalisait la retraite à 65 ans pour les femmes, la baisse du taux de conversion à 6% et la retraite flexible. Par contre, il renonçait à supprimer les rentes de veuves et torpillait la plupart des mesures de compensation portant sur la LPP, remplacées par une légère augmentation des rentes AVS: 70 francs mensuels de plus pour les célibataires, 226 francs pour les couples mariés. Les associations patronales dénonçaient immédiatement le renforcement de l'AVS et proposaient un mécanisme visant à porter l'âge de la retraite à 67 ans⁴. Une idée reprise par la majorité UDC-PLR au sein de la Commission de la santé et des assurances sociales du Conseil national (CSSS-N), qui bouclera le dossier à la fin août. Des fuites indiquent un net durcissement du projet, qui se traduirait par le report progressif de l'âge de la retraite à 67 ans ainsi qu'une baisse des rentes LPP de 12%⁵. Au sein du bloc bourgeois, certains craignent une défaite en votation au cas où le bateau serait trop chargé. Ils préfèrent donc la réforme «pas à pas» présentée par Alain Berset à la douche froide que prépare la commission du National. Mais droite et patronat ont déjà abattu leurs cartes: PV 2020 n'est pour eux qu'une étape du démantèlement du système de retraites. AVSplus contre paquet Berset, deux projets antagoniques s'opposent cet automne. ■

¹ L'USS développe ces arguments dans une brochure consacrée à l'AVS www.uss.ch.

² NZZ, 27 novembre 2015.

³ NZZ, 22 novembre 2014.

⁴ Communiqué de presse du 21 janvier 2016.

⁵ Blick, 28 mai 2016.

Contexte

LA BAISSÉ DES RENTES A COMMENCÉ

Sur fond d'annonces alarmantes, les caisses de pensions reviennent à la baisse les prestations versées aux assurés.

Dans les médias, le débat sur l'avenir du système d'assurance vieillesse va crescendo. Les articles sur une supposée «crise financière du système de retraites» fleurissent. Le 8 mai dernier, le CEO de Swiss Life, Patrick Frost, exigeait carrément que les salariés travaillent «jusqu'à 70 ans et au-delà» et que le taux de conversion LPP soit abaissé à 5%.

Au niveau financier, la situation est pourtant loin d'être alarmante. En 2015, le Fonds de compensation de l'AVS disposait d'une réserve de près de 35 milliards de francs (sont inclus dans cette somme les 15 milliards prêtés à l'AI, que le Conseil fédéral s'est engagé à rembourser). Quant aux caisses de pensions, l'Office fédéral de la statistique indique que leurs réserves ont encore augmenté en 2014, pour se situer à 66 milliards de francs¹. En 2014 toujours, les grandes compagnies d'assurance du pays ont réalisé 686 millions de francs de bénéfices grâce à la gestion du 2^e pilier, a calculé le syndicat travail suisse.

Les discours catastrophistes ont une vocation politique: légitimer l'offensive patronale en cours contre les retraites. Une offensive qui a déjà commencé sur le flanc du 2^e pilier. En l'espace de dix ans, note l'Union syndicale suisse, sept des dix plus importantes caisses de pension du pays ont annoncé une baisse de plus de 10% de leur taux de conversion dans le domaine surobligatoire. En tout, ce ne sont pas moins de 60 caisses qui ont mis en place une telle mesure – qui se cumule, pour les assurés, à la réduction significative (de 4% à 1,5%) du taux d'intérêt servi sur les capitaux accumulés dans le 2^e pilier. Conséquence: au cours des années à venir, des centaines de milliers de salariés vont voir leur retraite baisser de manière significative.

À moins qu'AVSplus passe la rampe le 25 septembre prochain... et que le projet Prévoyance vieillesse 2020 soit mis en échec par un référendum populaire. GZ ■

¹ OFS: *Statistique des caisses de pension 2014*. Neuchâtel, 2016.

Sur le vif

UN PLUS POUR LES FEMMES

En augmentant l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans dans son paquet initial, le ministre socialiste Alain Berset a ouvert l'appétit du patronat. L'alternative, c'est AVSplus.

Les lobbies patronaux font le forcing pour imposer l'élévation de l'âge de la retraite à 67 ans. Un projet qui rencontre une forte opposition, comme le montre le dernier sondage réalisé par la presse dominicale, qui fait état du refus de 57% des sondé-e-s. Pourtant, l'idée fait son chemin. Surtout, la virulence de la droite, couplée à l'apathie de la gauche institutionnelle, fait en sorte que la conviction de pouvoir gagner contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes se fait de plus en plus timide. Stratégiquement, faire monter la pression sur les 67 ans permet de présenter la proposition des 65 ans pour tous comme modérée. Or, il n'en est rien!

À cette facétie nous devons opposer AVSplus. Outre qu'elle renforce le montant des rentes de 10%, cette initiative est un début pour redonner du poids au 1^{er} pilier. Si tous les salarié-e-s et retraité-e-s y trouveraient un avantage, les femmes seraient particulièrement concernées. Rappelons ici quelques réalités: 38% des femmes n'ont que leur rente AVS pour vivre; celles qui ont un 2^e pilier touchent une rente de moitié inférieure à celle des hommes; sur les 200 000 retraité-e-s qui touchent des prestations complémentaires, 135 000, soit les 70%, sont des femmes; l'AVS est la seule assurance qui reconnaît le travail non rémunéré via le bonus éducatif, introduit lors de la 10^e révision de l'AVS, au prix déjà de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, de 62 à 64 ans.

La situation inégale des femmes retraitées reflète les inégalités dans la vie active. Si les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler professionnellement, elles le font en majorité à temps partiel, dans des métiers peu valorisés et moins bien rémunérés. Et à la maison, ce sont toujours elles qui assument gratis les deux tiers du travail domestique, éducatif et de soins. Améliorer l'AVS, c'est aussi reconnaître un tant soit peu ce boulot. ■

MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP



GENÈVE UN MANIFESTE POUR LE SOCIAL

LES ÉCONOMIES METTENT EN DANGER LE TISSU SOCIAL

De nombreux acteurs/-trices sociaux/-ales du canton de Genève se sont rassemblé-e-s afin de faire connaître leur situation actuelle préoccupante et leurs très fortes craintes à l'annonce des coupes budgétaires supplémentaires par le Conseil d'Etat dès septembre 2015.

Les assemblées du secteur social de l'automne 2015 ont rassemblé un nombre impressionnant d'employé-e-s provenant notamment des institutions suivantes: AGAPÉ, Aigues-Vertes, Association Thaïs, ASTURAL, ARGOS, Clair-Bois, Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), Fondation Ensemble, Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), Haute école de travail social (HETS), Hospice général (HG), Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), Ludothèques, Office médico-pédagogique (OMP), Société genevoise pour l'intégration professionnelles d'adolescents et d'adultes (SGIPA), Service de protection de l'adulte (SPAD), Service de protection des mineurs (SPMi), Trajets, Travailleurs sociaux en milieu scolaire, Unité mobile d'urgences sociales (UMUS), etc.

Cela a permis de mesurer à quel point les services sociaux du canton connaissent déjà une situation de surcharge importante, qu'ils interviennent auprès des enfants, des adolescent-e-s, des familles, des adultes, des personnes âgées, qu'ils représentent les secteurs de la prévention, de l'insertion, de la protection, du handicap, de l'éducation, de l'aide sociale.

Qu'ils/elles soient éducateurs/-trices, assistant-e-s sociaux/-ales, maître-

sse-s socioprofessionnel-le-s, intervenant-e-s en protection de l'adulte, animateurs/-trices, travailleurs/-euses sociaux/-ales en milieu scolaire, assistant-e-s socioéducatifs/-ives, intervenant-e-s en protection de l'enfant ou encore stagiaires des écoles de travail social, qu'ils/elles travaillent en institution publique, dans des fondations, dans des établissements publics autonomes, dans des associations, tou-te-s en appellent à des mesures concrètes pour pouvoir assumer les missions et responsabilités qui sont les leurs et subvenir aux besoins de la population genevoise.

Les risques encourus, si le travail social continue à être soumis à des économies, sont des risques humains. Si les situations requérant une intervention sociale ne sont pas prises en charge, ou insuffisamment, elles se péjoreront et auront un coût d'autant plus important!

Le tissu social est fragile, il est de notre devoir de pouvoir le préserver et de poursuivre nos missions pour l'intégration de toutes et tous dans notre société genevoise!

Le manifeste le social, rendu public au mois de mai, rassemble les constats et les réalités de plusieurs lieux. Il synthétise les problématiques communes connues par toutes les institutions et tous les services. Pour chacune des problématiques, des exemples de différents lieux sont apportés. A télécharger sur www.ssp-vpod.ch/fileadmin/vpod_suisse/Social/manifeste_du_social-GE_mai_2016.pdf ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SOCIAL . SSP . SIT

GENÈVE AÉROPORT CCT CHEZ EASYJET

PLUS DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE CABINE

Le syndicat des services publics, groupe Trafic aérien (le SSP – TA) et la direction d'easyJet Switzerland ont conclu une convention collective de travail pour le personnel de cabine.

Dans le domaine aérien, la flexibilité est encore plus étendue que pour le personnel au sol. Le marché concurrentiel bat son plein. Il est donc d'autant plus important de protéger le personnel navigant.

Parmi les avantages de la CCT, on compte la limitation de la durée d'engagement des travailleurs temporaires à un maximum de 6 mois. La protection des délégués syndicaux se trouve également renforcée. En outre, ces derniers bénéficieront de décharges syndicales afin d'informer leurs collègues de travail.

Les licenciements sont aussi réglementés afin de diminuer la part de

l'arbitraire. En cas de difficultés économiques, un plan social sera négocié avec le syndicat, dans l'objectif de diminuer l'impact des suppressions de poste. Les vacances annuelles sont de 5 semaines. On compte aussi l'amélioration de la couverture du salaire en cas de maladie et d'accident.

D'autres négociations sont encore en cours. Elles concernent les horaires de travail et les salaires.

Le SSP – TA est le principal syndicat du trafic aérien en Suisse. Nous nous réjouissons du développement du partenariat social et appelons de nos vœux toutes les compagnies aériennes à conclure des CCT et offrir des conditions de travail correctes. ■

SSP . GROUPE TRAFIC AÉRIEN

GENÈVE UNE ÉDUCATRICE TÉMOIGNE

LA NUIT, UN SEUL ÉDUCATEUR POUR UNE DIZAINÉ D'ENFANTS¹

« À la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) de Genève, nous faisons un travail d'accompagnement de jeunes (4 à 14 ans) et de leurs parents pour qu'ils puissent reprendre le cours de la vie comme ils le souhaitent. Cela passe par des entretiens, des moments de partages au foyer, des échanges téléphoniques, afin de maintenir un maximum ce qui a été mis en place par eux jusqu'ici. Avec les enfants, nous agissons à travers des choses simples du quotidien, comme les réveiller, les amener à l'école, les aider pour leurs devoirs, les écouter, les conseiller, tenter de les ramener sur le chemin de l'école lorsqu'ils décrochent, favoriser leur réinsertion dans la société, leur permettre de se construire, de développer leur autonomie. Mais nous affrontons aussi des aspects plus complexes:

- expliquer à un enfant que sa mère, hospitalisée, ne viendra pas;
- donner des premiers soins à un adolescent qui s'est ouvert les veines;
- appeler une ambulance tout en rassurant le groupe;
- protéger les autres lorsque l'un d'eux est en crise et s'en prend physiquement à autrui;
- gérer les bagarres;
- rassurer un enfant amené d'urgence par la brigade des mineurs parce qu'il a été violenté;

- prendre le temps avec un jeune qui a vu sa mère se faire frapper;
- prendre le temps avec une jeune fille venant de subir une agression sexuelle;
- coucher un enfant pendant qu'un autre est en crise et jette ses affaires contre les murs.

Nous travaillons par tournus du lundi au dimanche, de jour comme de nuit, toute l'année, pendant les fêtes, les vacances scolaires, etc. Nos journées de travail ont souvent 24 heures. Tout cela, nous le faisons aujourd'hui, souvent dans des conditions minimales, par exemple en étant un seul éducateur ou une seule éducatrice la nuit, pour veiller sur une dizaine d'enfants, voire plus. Comment ferons-nous pour assumer cela avec moins de personnel?

Faire des économies? Un placement d'enfant représente un coût important; si on ne nous donne pas les moyens de faire notre travail convenablement, le placement se prolongera et représentera ainsi un coût humain et financier toujours plus important.» ■

UNE ÉDUCATRICE DE LA FOJ

¹ Témoignage extrait de la brochure publiée par le comité unitaire de défense des services publics, mai 2016.

NEUCHÂTEL ASSEMBLÉES D'INFORMATION DANS LA SANTÉ

CCT SANTÉ 21: LE RENOUVELLEMENT DE TOUS LES DANGERS

Depuis près d'une année, les plateformes employeur et employés ont posé les thèmes de discussion du renouvellement de la CCT Santé 21. Le tout dans le contexte d'une offensive publique du groupe GSM pour démanteler les protections des salariés, qui trouve dans le Parti libéral-radical (PLR) neuchâtelois son bras politique le plus virulent.

Depuis le mois de mars, les syndicats et associations du personnel ont reçu les propositions concrètes des employeurs. Celles-ci touchent les horaires, les indemnités – leur montant et leur durée –, les jours fériés. Les employeurs veulent aussi annualiser le temps de travail et remettre en cause l'automatisme de l'échelon et du système salarial. En résumé, toutes leurs demandes initiales sont inférieures aux conditions qui prévalaient avant la CCT Santé 21!

Les employeurs remettent en cause non seulement les acquis, mais également la force de la CCT, soit des conditions de travail permettant de se reposer entre les périodes de travail. Les salaires dans la santé neuchâteloise sont trop bas, toutes les parties sont d'accord avec ce constat.

Malgré ce fait, les employeurs veulent baisser la masse salariale des institutions en péjorant toutes les conditions de travail.

Devrons-nous tout accepter? Un accord est-il possible? Quelles sont les priorités des employés: les salaires ou le temps de repos? Ce sont là les questions que les représentants du personnel se posent.

Voilà pourquoi les trois associations et syndicats présents à la table des négociations (SSP, ASI, Syna) appellent le personnel à venir aux assemblées dans l'objectif de l'informer sur l'état actuel des négociations. Que vous soyez membres ou non, venez nombreux! Toutes les assemblées seront ouvertes à l'ensemble du personnel des institutions soumises à la CCT Santé 21.

Afin de permettre à un maximum de salariés de participer, plusieurs réunions ont été planifiées. Elles auront lieu le jeudi 23 juin 2016 au restaurant La Croisée, à Malvilliers (*lire l'annonce en page 9*).

YASMINA PRODUIT
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION NEUCHÂTEL

FRIBOURG. Malgré des comptes 2015 largement bénéficiaires, le Conseil d'Etat maintient sa politique d'austérité. Le SSP a adopté un catalogue de revendications à son intention.

Des compensations, sinon la mobilisation!

GAËTAN ZURKINDEN
SSP . RÉGION FRIBOURG

VALDEMAR
VERISSIMO
PHOTO

Une «détérioration rapide et importante des finances cantonales» et un «coup d'arrêt significatif de la progression des recettes». Ce sont les motifs invoqués par le ministre des Finances (PDC) Georges Godel pour justifier, en mai 2013, des mesures d'économies drastiques dans le service public et parapublic fribourgeois. Anne-Claude Demierre, la présidente du Conseil d'Etat, en appelait même à la «mobilisation citoyenne» pour sauver les finances publiques fribourgeoises...

CHIFFRES «QUI FONT FRÉMIR». Qu'est-ce qui pouvait bien motiver un tel alarmisme? Au chapitre des budgets, le Conseil d'Etat fribourgeois annonçait des «chiffres qui font frémir», pour reprendre l'expression d'un journaliste de *La Liberté*: 161,1 millions de francs de déficit en 2014, 220,4 millions de francs en 2015 et 248,5 millions de francs en 2016. Soit un déficit cumulé de 629,5 millions de francs entre 2013 et 2016! Pour le gouvernement, les finances publiques fribourgeoises allaient droit dans le mur.

Sur cette base, le Conseil d'Etat décidait un vaste plan d'économies pour les années 2013 à 2016, à hauteur de

416 millions de francs. Les employés du service public et parapublic fribourgeois ont été, et de loin, «les plus durement touchés par les mesures d'économies»¹. Sur les 416 millions de francs du paquet d'économies, 170 millions de francs se sont faits sur le dos du personnel, soit les 40% du total.

Les coupes salariales décidées par le Conseil d'Etat sont sans précédent en Suisse. Pour la première fois, un gouvernement cantonal a cumulé trois mesures: la suppression et le report des annuités; la suppression de l'indexation; et le prélèvement d'une contribution dite «de solidarité».

À CÔTÉ DE LA PLAQUE. Les prévisions catastrophistes ne se sont pas réalisées. Au contraire: après des comptes 2014 équilibrés, les comptes 2015 affichent un bénéfice, presque record, de 126 millions de francs!

Par ailleurs, entre le 31 décembre 2012 et la fin de l'année 2015, la fortune de l'Etat de Fribourg a progressé de... 212,1 millions de francs, soit une croissance de 23%! Pas mal pour un Etat au bord de la faillite.

Si l'exécutif a peint le diable sur la muraille pour justifier des coupes drastiques,

cela ne l'a pas empêché de réfléchir à de nouveaux cadeaux fiscaux. Il a ainsi annoncé son intention de diminuer massivement l'imposition sur le bénéfice des entreprises, qui passerait de 19,63% à 13,72% dès le 1^{er} janvier 2019. L'impôt sur le capital passerait de 0,16% à 0,004%. Ces décisions provoqueraient un manque à gagner annuel de 35,1 millions de francs pour l'Etat de Fribourg et 38,2 millions de francs pour les communes. Au vu de la situation financière de l'Etat, on aurait pu s'attendre à ce que le gouvernement desserre l'étreinte de l'austérité. Or, celui-ci refuse d'atténuer les mesures d'économies frappant le personnel, au motif qu'il n'a jamais été question de renégocier l'accord de 2013.

L'option du Conseil d'Etat? Continuer à thésauriser et créer de nouvelles réserves qui alimentent mécaniquement la croissance de la fortune. Le gouvernement a, ainsi, décidé de créer une «réserve pour le personnel» de 23 millions de francs... prétendument pour éviter de nouvelles mesures d'économies! Et une autre réserve de 20 millions de francs, en prévision des cadeaux fiscaux prévus pour les patrons et actionnaires (RIE III).

NOS REVENDICATIONS. En décidant de maintenir les mesures d'économies (contribution de solidarité) alors que la situation financière de l'Etat de Fribourg est la plus saine de Suisse, et en refusant d'octroyer des compensations pour des coupes salariales injustifiées, le Conseil d'Etat montre son absence totale de considération pour les salariés de la fonction publique et parapublique.

Lors de son Assemblée générale, qui s'est tenue le 31 mai 2016, le SSP - Région Fribourg a voté des revendications à l'attention du Conseil d'Etat. Nous demandons: l'ouverture immédiate de négociations pour stopper les mesures d'économies et les coupes de 2015; l'abandon du «personal stop» (blocage des nouveaux postes de travail) et la mise à jour des postes nécessaires au bon fonctionnement du service public à Fribourg; l'abandon, dès le 1^{er} juillet 2016, de la contribution dite «de solidarité»; l'augmentation générale des salaires de 1,5% au 1^{er} janvier 2017, afin de compenser à la fois l'augmentation de 0,5% de la cotisation du personnel à la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg prévue à cette date et, partiellement au moins, les coupes salariales effectuées en 2015. Si le gouvernement refuse de négocier, notre syndicat proposera à la FEDE d'appeler à une nouvelle mobilisation de la fonction publique au début du mois de septembre. ■

Agenda militant

DÉBAT SUR LA RIE III LAUSANNE

Organisé par l'association Pages de gauche. Avec Carole-Anne Kast, conseillère administrative d'Onex (GE); Lisa Mazzone, conseillère nationale Les Verts; Marianne Huguenin, ancienne syndique POP de Renens; Roger Nordmann, conseiller national PS; Jean-Luc Ferrière, secrétaire syndical au SIT, Genève. Vendredi 17 juin, 20 h. Espace Dickens (avenue Charles-Dickens 4). ■

SORTIR DU NUCLÉAIRE ARGOVIE

Pour la 4^e fois, la manifestation nationale «Sortons du nucléaire» sera organisée dans la région de la centrale nucléaire de Beznau, en Argovie. Samedi 19 juin, dès 13 h. Amphithéâtre de Brugg/Windisch (Vindonissa). ■

EXPOSITION SUR LES SAHRAOIS LAUSANNE

Vernissage de l'exposition de photos consacrée à la lutte des Sahraouis, peuple oublié du désert (*lire aussi en page 12*). Mercredi 22 juin, 18 h. Forum de l'Hôtel de Ville. ■

LA GRANDE ADAPTATION LAUSANNE

Vernissage du livre de Romain Felli, *La grande adaptation*, en présence de l'auteur. Mercredi 22 juin, 17 h 30. Librairie Bastá. Petit-Rocher 4. ■

GAGNER AVEC AVSPUS LAUSANNE

Cours organisé par l'USS et Movendo sur l'initiative AVSpus et ses enjeux. Inscription: info@movendo.ch. Vendredi 24 juin, de 13 h 30 à 17 h. Hôtel Aulac. ■

GÉNÉRATION 50PLUS FRIBOURG

Journée de formation organisée par Movendo, sur le thème des travailleurs de 50 ans et plus - meilleure protection et perspectives. Vendredi 1^{er} juillet, 9 h à 16 h 30. NH Hôtel, Grands-Places 14. Inscription: info@movendo.ch ■

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD
Stefan Giger
Secrétaire général
Case postale 8279
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
Fax 021 340 00 09
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève



¹ *La Liberté*, 16 mai 2013.



Retour sur un mouvement historique

GENÈVE — Réponse à l'analyse du conflit au sein de la fonction publique cantonale de l'automne 2015 parue dans Services Publics numéro 9, 20 mai 2016.

MARCO SPAGNOLI
MEMBRE DE LA DÉLÉGATION DE NÉGOCIATEURS . REPRÉSENTANT DU SSP AU COMITÉ UNITAIRE DE LUTTE

ERIC ROSET . PHOTO

Il faut qualifier cette analyse de partielle pour le découpage qu'elle opère dans la réalité sociale, d'(ultra)minoritaire en regard de la majorité qui a forgé une autre perspective au sein de toutes les instances démocratiques, internes ou externes au SSP, et finalement d'inquiétante pour le rôle idéologique qu'elle remplit objectivement en dépit des meilleures intentions de son auteur, dont il n'est pas question de douter ici. C'est en effet en termes de désorientation, de découragement et de démobilitation induites que l'on mesure cet effet. C'est pourquoi il est impératif de corriger la perspective.

RÉTABLIR LES FAITS. D'abord, le mouvement de lutte dont la portée fut historique: sommet de 33%, soit près de 6000 grévistes atteint le 10 novembre, sept jours de grève convoqués avec leur corollaire de manifestations massives (entre 4000 et 11 000 manifestants selon l'heure et le jour). Du jamais vu à Genève! Formellement, ce mouvement s'est conclu par la signature d'un accord, en décembre 2015, qui ouvrait une période de négociations sur les mesures visant à générer des économies structurelles, et permettait subsidiairement de plaider en faveur d'une compensation de l'annuité dans le cadre des délibérations parlementaires portant sur le budget 2016. Compte tenu des conditions politiques créées (affaiblissement relatif

du Conseil d'Etat et nouvelle majorité de circonstance au Grand Conseil), le Conseil d'Etat renonce à relancer le débat parlementaire sur le budget 2016. Conforté par la légitimité institutionnelle de cette posture, il se présente aux organisations représentatives du personnel, au mois d'avril, en déclarant qu'il s'agit désormais de se concentrer sur le budget 2017, et qu'il considère nécessaire de «remettre les compteurs à zéro». La déclaration est un peu courte et laisse de la place aux malentendus et aux mauvaises interprétations. Mais, pour les négociateurs, il est impératif de lire entre les lignes. En effet, le Conseil d'Etat s'empresse de préciser que: il n'est pas question d'envisager un nouveau budget sans mécanismes salariaux; les mesures structurelles ne sont plus d'actualité; il souhaite entamer le processus budgétaire en tenant compte de nos demandes *au début du processus*, et pas après avoir verrouillé politiquement le projet. Autrement dit: l'accord signé en décembre est caduc, car totalement dépourvu d'objet. Posture unilatérale, certes, mais qui se place à 180° de celle qui avait provoqué notre mobilisation à l'automne 2015 et qui, de surcroît, satisfait implicitement la totalité de nos revendications si on ne s'accroche pas aux formules et aux formalismes (retrait de fait des mesures structurelles, restauration différée des mécanismes salariaux).

QUEL RAPPORT DE FORCES? Il n'est donc nullement exagéré de considérer que le Conseil d'Etat a reculé sur toute la ligne. Il n'est assurément pas abusif de considérer que la lutte du personnel a joué un rôle décisif, et pas seulement dans nos rapports directs avec l'employeur. Une arme redoutable contre les services publics était entre les mains du parlement à l'automne 2015, un projet de loi destiné à démanteler de fait les services publics: la loi dite du «personnel stop» – blocage durable des engagements sous la contrainte de l'endettement. Suite à la puissante mobilisation du personnel (20 000 signatures pour le référendum récoltées en plein mouvement de grève), le parti pivot de l'alliance populiste et néolibérale (le MCG) s'est divisé et a fini par provoquer l'abrogation de ce projet de loi avant qu'il soit soumis au vote. Non seulement le résultat très direct a été la suppression concrète de cette menace, mais l'alliance politique qui avait conduit l'offensive contre les services publics et qui avait inspiré les mesures structurelles du Conseil d'Etat n'était plus. La réorientation du MCG, dont le personnel de police constitue une portion congrue de sa base électorale, a été décisive dans l'affaiblissement objectif de l'offensive contre les services publics. La lutte du personnel a payé, aucun doute n'est admissible sur ce point. ■

Sur le vif

LES PERSPECTIVES SONT ENCOURAGEANTES!

Nous avons bien compris que ce qui avait fait réagir massivement nos collègues était l'attaque à l'emploi (donc aux prestations) et sa mesure phare (semaine de 42 heures) destinée à financer partiellement le gel des engagements, et donc la dégradation des prestations. Nous avons également constaté que c'était le personnel enseignant qui avait fait la différence en matière de mobilisation, le social s'étant mobilisé en cours de route de manière remarquable mais principalement sur des revendications sectorielles.

Contrairement à ce que d'aucuns cherchent à faire croire, la «démobilisation» relative des collègues en 2016 est à mettre en relation avec l'éloignement objectif de la menace qui n'est plus ni directe, ni concrète. Ce n'est donc pas le résultat «inquiétant» d'un échec, mais bien son contraire. Et il faudrait cesser de susciter de fausses attentes et d'alimenter des doutes, en convoquant le personnel à des assemblées générales sans objet comme cela a été le cas pour les deux dernières.

Il faut en convenir. Comme il faut admettre le fait que la concession accordée par certaines associations d'enseignants afin d'obtenir les postes dus pour organiser la rentrée scolaire 2016, est un recul inexplicable, au moment où il s'agirait plutôt de capitaliser les acquis de la mobilisation extraordinaire de l'automne dernier et réserver le meilleur de nos forces pour les batailles décisives à venir! MS ■

Plusieurs actions ont été organisées le 14 juin dernier pour commémorer les vingt-cinq ans de la Grève des femmes en Suisse. L'occasion aussi de dresser un bilan en demi-teinte de la Loi sur l'égalité, vingt ans après son entrée en vigueur. Et d'exiger l'égalité des salaires, maintenant!

MICHELA BOVOLENTA
SECRÉTAIRE CENTRALE
SSP

Vingt ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur l'égalité (LEg), le nombre de plaintes déposées, environ 300 entre plaintes individuelles et collectives, est largement en-dessous de l'avalanche que les employeurs craignaient au moment de son entrée en vigueur. La raison principale est le prix fort que les plaignantes doivent payer lorsqu'elles dénoncent l'inégalité salariale. Nous ne parlons pas seulement des frais, mais surtout du coût personnel, particulièrement en cas de plainte individuelle.

UNE PROCÉDURE PÉNIBLE. La protection contre le licenciement ne suffit pas. Ainsi, alors que la protection s'applique durant toute la procédure et pendant les six mois qui suivent le jugement, il est rare que la plaignante soit encore en emploi à la fin du processus. Les pressions de

l'employeur sont telles que la plaignante est le plus souvent contrainte de quitter l'entreprise si elle veut préserver sa santé psychique! Seules échappent à cette logique les plaintes collectives déposées par des syndicats ou d'autres organisations. Mais dans ce cas aussi, la longueur de la procédure est décourageante: il faut attendre des années et passer devant plusieurs instances pour que justice soit rendue. Malgré la gratuité de la procédure juridique, les frais en avocats et expertises deviennent vite très élevés, trop pour des femmes aux revenus modestes qui se battent contre un employeur dont les ressources sont infiniment supérieures. Enfin, la responsabilité de faire valoir la discrimination pèse entièrement sur les épaules des salariées, alors que les employeurs n'ont aucune obligation d'appliquer l'égalité salariale, pourtant inscrite

dans une loi et dans la Constitution fédérale. Cela doit changer!

TOUJOURS PLUS DIFFICILE. Un autre constat nous préoccupe aujourd'hui, particulièrement en ce qui concerne le secteur public. Les plaintes collectives deviennent de plus en plus difficiles, et ce pour deux raisons. D'abord, les comparaisons entre métiers ne pouvant s'effectuer qu'au sein d'une même entreprise, les privatisations les rendent plus difficiles. Ainsi, la comparaison entre policier et infirmière n'est possible que dans le cadre d'une fonction publique englobant le secteur de la santé. La privatisation galopante du système de soins rend cette comparaison impossible à présenter devant un tribunal. Ensuite, les outils de classification des fonctions et des salaires du secteur public ont été modifiés. Les nouvelles grilles salariales ont

été conçues par des organismes privés: Elles sont moins transparentes et intègrent davantage d'éléments «au mérite», qui échappent à une comparaison objective. Globalement, on assiste ces dernières années à un resserrement de la notion d'égalité des salaires. Partant de l'idée qu'une partie des inégalités peut s'expliquer par divers facteurs, les employeurs en viennent à justifier les écarts de salaire – alors qu'expliquer n'est pas justifier! Quant à la notion de «salaire égal pour un travail de valeur égale», elle est joyeusement jetée aux orties, le patronat affirmant désormais ouvertement que les métiers féminins sont moins exigeants en termes de capital humain que les métiers masculins. Le patronat, avec son refus borné de toute amélioration – même minime – de la LEg, veut nous faire revenir au siècle dernier! ■

Il y a vingt-cinq ans, les femmes faisaient Grève

Récit

ELFIE SCHÖPF

Coordinatrice de l'Union syndicale suisse lors de la Grève des femmes de 1991.

« Le 14 juin 1991, enthousiastes, multicolores et déterminées, près d'un demi-million de femmes ont défilé dans les rues et sur les places de toute la Suisse avec des ballons de couleur violette. Une provocation inouïe dans un pays qui n'avait connu pendant longtemps que de rares grèves. Dix ans après l'inscription dans la Constitution du principe de l'égalité des sexes, les femmes étaient forcées de constater que l'égalité des droits sur le papier n'avait pas été suivie d'actes impressionnants. Elles devaient toujours se contenter de salaires qui étaient, dans l'ensemble, inférieurs d'un tiers à ceux des hommes. Les activités «auxiliaires», au travail et dans la famille, étaient restées l'affaire des femmes. Le temps semblait vraiment venu pour les femmes des syndicats de taper du poing sur la table.

À la même date avait lieu à Berne une «Journée de relations internationales» avec, pour invités, des politiciens étrangers connus. Le matin, un détachement de policiers surveillait les tribunes encore vides qui faisaient face au Palais fédéral. Une multitude de femmes munies de sifflets apparurent alors sur la Place fédérale. Oubliant leur peur, elles s'emparèrent de l'espace prévu pour les personnalités politiques. «Nous les femmes, nous sommes nombreuses et nous en avons ras le bol!» entendit-on crier à l'intention des premières limousines d'Etat qui s'avançaient. Le ministre d'Etat allemand Hans-Dietrich Genscher choisit d'emprunter l'entrée arrière du Palais fédéral...

Sur de nombreuses places de villes et de villages de toute la Suisse, des actions

amusantes se déroulèrent: des hommes (surtout des syndicalistes) repassaient le linge des femmes, servaient des cafés en plein air, gardaient les enfants des femmes grévistes. À Zurich, les trams durent faire marche arrière parce que les femmes «se reposaient» dans des chaises longues posées sur les rails. Pendant les heures qui suivirent, il fut impossible de gagner le paradis de la consommation qu'est la Bahnhofstrasse. Plus aucune chance pour les autos ou les trams d'atteindre le centre de la ville ou d'en partir. C'est par des cris de joie que sont accueillies les milliers de femmes arrivées sur l'Helvetiaplatz après une marche en étoile. Les manifestantes, enthousiastes, s'adressent à la foule par un microphone. Une femme âgée serre une plus jeune dans ses bras: «Quel bonheur d'avoir encore pu vivre ce jour!»

Nous sommes nombreuses, et nous en avons ras le bol!

À travers des actions originales, également en Suisse romande et au Tessin, les femmes donnent des leçons de choses sur le travail invisible et mal payé qui est le leur. Des syndicalistes de l'ancienne FCTA apportèrent des chaises aux vendeuses des grands magasins pour protester contre l'interdiction de s'asseoir qui leur est faite. Les innombrables actions organisées à travers tout le pays montrèrent clairement qu'il s'agissait de revendications politiques à prendre au

sérieux, émises par des femmes en colère. Il est intéressant de noter que les idées pleines d'imagination des femmes surent vaincre le «Röstigraben», considéré comme quasiment infranchissable, et même traverser le Gothard. Le virus de la grève ne s'attaqua pas avec moins de virulence aux Romandes et aux Tessinoises qu'à leurs collègues femmes de Suisse alémanique.

Du Canada à l'Australie en passant par Moscou, le violet scintilla sur les écrans de télévision le 14 juin 1991. Dans le monde entier, la Grève des femmes vola le premier rôle à l'exercice de haute diplomatie de la «Journée des relations internationales» célébrée le même jour à Berne; 4000 femmes organisées dans le syndicat allemand des femmes au foyer manifestèrent à Bonn leur solidarité avec les Suissesses. À Londres, des militantes de la campagne «Un salaire pour le travail domestique» tournèrent autour de Piccadilly Circus dans un grand concert de klaxons. Bien plus de 100 télégrammes de solidarité d'organisations féminines de tous les continents arrivèrent à l'USS.

Il est certain que la Grève des femmes a favorisé une participation nettement plus importante des femmes à la vie politique, tant à la Confédération que dans les cantons et les communes. Sans elle, il n'y aurait pas eu de conseillère fédérale deux ans plus tard. Et pas de Loi sur l'égalité entre femmes et hommes. Mais pour que l'égalité et les revendications des femmes deviennent réalité, des efforts certains sont encore nécessaires. ■

Décisions de l'Assemblée des délégué-e-s de la fédération du 2 avril 2016 au sujet des propositions renvoyées par le Congrès de novembre

Renforcer la collaboration dans le secteur public

Au cours de ces prochaines années, le SSP doit mettre sur pied une collaboration plus étroite sur le plan politique avec les syndicats du secteur public membres de l'Union syndicale suisse (USS), notamment avec Syndicom, le SEV et l'APC, afin de renforcer la position du secteur public à l'intérieur et à l'extérieur de l'USS. Au plus tard deux années après acceptation de cette proposition, un compte rendu présentant les résultats de cette démarche doit être soumis à l'Assemblée des délégué-e-s.

Mesures d'économies touchant l'entretien et le nettoyage: utilité de courte durée – préjudice de longue durée

En Suisse, bon nombre de cantons et de communes ont mis en route des programmes d'austérité. Les collaboratrices et collaborateurs de ces collectivités sont invités à proposer des idées permettant de réaliser des économies et les organisations du personnel ont la possibilité de participer à des procédures de consultation sur les mesures envisagées. Lors de leur Conférence fédérative du 29 mai 2013, les collègues de la branche de l'entretien et du nettoyage qui sont syndiqués au SSP ont recensé leurs expériences en lien avec ces procédures de consultation et ont rédigé un argumentaire. Pour ce faire, ils/elles ont pu s'appuyer sur de nombreuses expériences faites lors d'externalisations et de programmes d'austérité. Il convient de rappeler que les mesures d'économies touchant l'entretien et le nettoyage sont souvent trompeuses. Nous intervenons pour que les administrations et les autorités politiques renoncent aux mesures qui nuisent à moyen et à long terme au maintien de la valeur des bâtiments publics.

Dans les cas ci-dessous, les mesures d'économies prises au niveau de l'entretien et du nettoyage entraînent à long terme une augmentation des coûts:

- Les professionnel-le-s – les concierges diplômé-e-s – constituent un véritable système humain d'alerte précoce: ils/elles reconnaissent à temps les dommages potentiels, constatent les mouvements soudains d'un sol ou détectent l'infiltration d'eau à travers les murs. Or, si l'entretien des bâtiments est confié à des firmes externes et que cette tâche fait l'objet d'un appel d'offres toutes les quelques années, ce système d'alerte est anéanti et les dégâts matériels ne sont découverts que lorsqu'ils sont devenus très coûteux à réparer.
- De même, il est plus avantageux à long terme de confier l'instruction du personnel de nettoyage ainsi que l'entretien des machines à du personnel qualifié et se sentant responsable du bâtiment concerné: si une autolaveuse tombe dans un escalier ou que du produit de nettoyage mal utilisé laisse des traces noires sur la robinetterie, les mesures d'économies prises au détriment de la qualité se traduisent immédiatement par des coûts de réparation ou de remplacement (nouvelles acquisitions) plus élevés.
- Pour assurer un nettoyage conforme aux exigences et respectant l'environnement, il est nécessaire d'introduire systématiquement le nouveau personnel dans son activité et de faire contrôler son travail par du personnel qualifié (concierges avec examen professionnel, nettoyeurs/-euses professionnel-le-s et agent-e-s d'exploitation CFC). La réalisation du travail est nettement mieux garantie par du personnel interne que par du personnel de firmes externes. Etant donné que les entreprises d'entretien de bâtiments confient souvent leurs travaux à des sociétés sous-traitantes, il est impossible d'introduire de manière sérieuse dans leurs tâches et responsabilités spécifiques les employé-e-s de ces entreprises qui affichent un taux de fluctuation élevé.
- En ce qui concerne les objets de valeur et les documents confidentiels, les collaboratrices et collaborateurs des sites concernés font moins confiance au personnel très fluctuant des entreprises de nettoyage externes. Lors de l'externalisation d'un service de nettoyage, il est souvent nécessaire de renouveler les systèmes de fermeture. Or la protection des données personnelles et celle des appareils coûteux rendent ces systèmes plus complexes, plus onéreux et plus sujets aux dérangements techniques.
- Le fait d'externaliser les services de nettoyage et de les confier à des entreprises externes entraîne de nouveaux frais liés aux procédures d'appels d'offre répétées et à l'augmentation des coûts de coordination. Nous attendons que soit réalisée une analyse de gestion bien fondée, qui compare ces coûts avec les effets des mesures d'économies.
- En temps d'austérité, les administrations recourent volontiers à l'outil du gel des investissements et interdisent aux concierges de faire effectuer des réparations: dans ces conditions, les professionnel-le-s de l'entretien et du nettoyage doivent assister au délabrement d'appareils coûteux, qui ne sont réparés que de façon provisoire, ce qui, à brève échéance, rend inévitable la procédure beaucoup plus onéreuse de l'acquisition de nouveaux appareils. Ces mesures à la va-vite nuisent à la motivation et à la crédibilité.
- L'externalisation de services de nettoyage et leur transfert à des entreprises externes a pour effet de reporter certains coûts sur le système des assurances sociales: le niveau des salaires de la branche privée du nettoyage est plus bas que celui de la fonction publique. Bon nombre d'employé-e-s du nettoyage

sont engagé-e-s à l'heure et n'atteignent guère un salaire leur permettant de subvenir à leurs besoins et ce, même en bénéficiant des standards minimaux de la CCT allpura. Au plus tard lorsque ces personnes se retrouvent au chômage, leur salaire tombe sous le seuil qui donne droit à l'aide sociale. En externalisant des services de nettoyage, l'Etat ne fait pas d'économies, mais il détruit des emplois sûrs et rémunérés de manière correcte et occasionne ainsi de nouveaux coûts à l'aide sociale.

Nous demandons à toutes les politiciennes et à tous les politiciens de tenir compte de ces réflexions et de renoncer à des mesures d'économies précipitées dans le domaine de l'entretien et du nettoyage.

Les femmes dans le service public – un service public pour les femmes

Un service public fort et fonctionnant bien est une condition importante pour éliminer les discriminations persistantes à l'encontre des femmes. En tant qu'usagères des services publics et en tant que travailleuses des services publics, les femmes sont touchées de plein fouet par les mesures de démantèlement. Le SSP et ses membres défendent les principes d'un service public favorable aux femmes et disposant des moyens pour bien fonctionner selon le texte d'orientation «Les femmes dans le service public – un service public pour les femmes». Le texte d'orientation «Les femmes dans le service public – un service public pour les femmes» doit être complété par l'ajout d'un chapitre sur les formations professionnelles initiales, continue et de rattrapage. Ce chapitre doit aussi tenir compte de la situation des travailleuses qui ont un emploi à temps partiel. Ce complément doit être rédigé par la Commission fédérative des femmes et adopté par l'Assemblée des délégué-e-s de la fédération jusqu'à la fin de l'année 2016.

Projet «Prévoyance 2020»

La Conférence fédérative des femmes rejette dans leur intégralité les mesures de réforme des retraites proposées par le conseiller fédéral Alain Berset dans son projet «Prévoyance 2020». Les effets des mesures prévues par Alain Berset constituent de véritables attaques aux conditions de vie des retraité-e-s et particulièrement aux femmes (augmentation de l'âge de la retraite et suppression de la rente de veuve). C'est pourquoi la Conférence fédérative des femmes demande qu'en cas d'acceptation par le Parlement du projet «Prévoyance 2020», le SSP mette tout en œuvre pour permettre le lancement d'un référendum et mène une campagne offensive contre cette nouvelle attaque contre nos retraites.

AVS

La Fédération veillera à ce que le «Paquet Berset» soit abandonné et qu'un nouveau projet soit présenté. Celui-ci devra privilégier l'AVS (dont les rentes, selon la Constitution fédérale, doivent couvrir les besoins vitaux) par rapport au deuxième pilier, qui est antisocial et qui permet aux banques, aux gestionnaires de fortunes et aux assurances de faire d'énormes bénéfices.

Soutien des membres issus de la migration

Le SSP soutient mieux ses membres issu-e-s de la migration. Il sensibilise ses employé-e-s en ce qui concerne la discrimination des migrant-e-s sur le lieu de travail et leur fait suivre une formation continue afin qu'ils/elles puissent fournir des services-conseils sur les problématiques spécifiques de la migration. De cette manière, le SSP gagne des membres issu-e-s de la migration et s'affirme dans des branches avec grand taux de migration.

Des moyens pour le travail dans le domaine de la politique migratoire

Le SSP renforce sa position en matière de politique migratoire tant à l'interne qu'à l'externe. Il renforce son action de lobbying politique pour les droits des migrant-e-s. Cela inclut le soutien actif de la campagne de l'USS contre la xénophobie et la mise à disposition de ressources pour participer à la conception et à la mise en œuvre de la campagne. Cet engagement sert également au recrutement de nouvelles et nouveaux membres parmi les migrant-e-s. En vue du travail politique en matière de migration et de la sensibilisation des membres au sein du SSP, telle qu'esquissée dans la proposition 14.04, le SSP met à disposition des moyens financiers supplémentaires pour la période 2016-2019.

Défense du pouvoir d'achat

La Fédération interviendra auprès des autorités fédérales pour que le mode de calcul de l'indice des prix à la consommation, qui sert de base pour l'augmentation des salaires et des rentes, soit revu, notamment en prenant en compte les primes de l'assurance maladie. Proposition acceptée à l'intention de l'USS.

Evaluation des connaissances des élèves de l'école obligatoire

Le SSP décide de donner mandat à la Commission fédérative Formation, éducation et recherche d'organiser une journée de réflexion sur le thème de l'évaluation des connaissances des élèves de l'école obligatoire.

Le but de cette journée est de faire un tour d'horizon des différences pratiques cantonales. Cet échange devrait permettre de percevoir les avantages et les inconvénients des différents systèmes. Les conclusions devraient permettre de progresser dans le sens

d'une harmonisation positive de l'évaluation au niveau national. Proposition acceptée pour examen à l'intention de la Commission Formation, éducation et recherche.

Création d'une Commission égalité en plus de la Commission femmes

Les hommes qui travaillent dans des secteurs féminins sont aussi discriminés. L'égalité de traitement de tous les employé-e-s est très importante, mais également le rôle social des hommes dans le contexte des tâches plus régulièrement accomplies par des femmes. L'équité doit être l'axe principal pour toutes et tous.

Rejet de la création d'une commission, acceptation des soucis à l'intention des commissions fédératives de la santé, du secteur social et de la formation.

Assurance maladie publique nationale et cantonale

Le SSP s'engage activement dans la poursuite de la mise en place d'une assurance maladie publique nationale/cantonale. Le SSP garantit son soutien à toutes les initiatives nationales/cantonales allant dans ce sens. Proposition acceptée pour examen lorsqu'un projet concret se présente.

Fixation des tarifs au niveau national

Le SSP s'engage énergiquement, avec l'appui des autres syndicats, afin de faire reconnaître les conditions de travail comme critère dans toutes les discussions tarifaires. En effet, les CCT de secteur, de branche, ou les règlements cantonaux ne sont pas pris en compte lors de l'élaboration des tarifs.

Dans le secteur de la santé, les pressions sont gigantesques car les conditions de travail ne sont pas incluses, ni même pondérées, dans les points DRG et les autres secteurs sont également sous pression, les transports, l'énergie, etc. Les CCT et règlements cantonaux doivent être pris en compte dans la fixation tarifaire.

Contre la sous-enchère salariale, contre la xénophobie et contre la réintroduction du statut des saisonniers/-ères!

- Chaque jour, les travailleurs et travailleuses des services publics garantissent le fonctionnement des hôpitaux, des réseaux d'eau, des transports publics, des écoles, des homes, des réseaux d'électricité, de l'incinération des déchets, de l'entretien des routes, etc. Le SSP est le syndicat pour tous ces travailleurs et travailleuses, qu'ils soient d'origine suisse ou étrangère. Sans nos collègues immigrant-e-s, le service public ne pourrait pas fonctionner.
- Avec l'acceptation par le peuple de l'initiative contre l'immigration de masse, du 9 février 2014, la résiliation des bilatérales par l'EU se fait menaçante. Avec la résiliation de ces accords, les mesures d'accompagnement deviendront également caduques et il sera introduit un nouveau système de contingents lié à la police des étrangers; la menace d'une nouvelle édition du statut ingrat de saisonniers/-ères planera sur notre pays, un statut qui avait permis pendant des décennies de pratiquer systématiquement le dumping social et salarial.
- Le SSP demande au Conseil fédéral et aux employeurs de lancer des mesures immédiates contre le dumping social et salarial, surtout pour les régions limitrophes en général et le Tessin en particulier.
- Le SSP s'engage pour tous les travailleurs et travailleuses, indépendamment de leur origine; nous choisissons la voie d'une Suisse ouverte. Le SSP veut poursuivre les bilatérales avec des mesures d'accompagnement plus sévères; la résiliation des accords bilatéraux en introduisant un système de contingents contre la dignité de l'être humain et la suppression des mesures d'accompagnement n'est pas une option pour notre fédération.

Document de la région Tessin

Le Congrès prend connaissance du document de la région Tessin «Non au dumping en Suisse».

Conférence nationale sur les services publics

Le Congrès fédératif du SSP donne mandat au Secrétariat fédératif d'organiser d'ici l'été 2016 une conférence nationale sur les services publics.

Elle a pour tâche de poursuivre le débat du congrès et de permettre de souligner l'importance, pour la vie quotidienne de la population, de disposer de services publics de qualité, dotés de suffisamment de ressources humaines et financières. Seuls les services publics sont à même de satisfaire effectivement les critères d'égalité, d'universalité, d'accessibilité, de continuité et d'efficacité; en outre, ils contribuent à une plus-value sociale, à la richesse économique et à la qualité de l'emploi.

Il devrait donc ressortir que le service public est porteur d'autres valeurs et est fondamentalement en faveur de la démocratie d'un pays. Pour l'organisation de la conférence, le secrétariat constituera un groupe de travail avec des représentant-e-s des régions.

Une nouvelle orientation pour améliorer le domaine public des soins de longue durée et de l'accompagnement – initiative populaire

En Suisse, le domaine extrahospitalier des soins et l'accompagnement des personnes âgées et des patient-e-s de longue durée est confronté à des difficultés croissantes. L'investissement personnel

des proches soignant-e-s atteint ses limites. Bon nombre de cantons réduisent leur engagement (financier) et ne s'acquittent de leurs obligations que de manière restreinte. Quant aux caisses maladie, elles imposent le morcellement des prestations de prise en charge et renforcent aussi la pression sur les prix. Les offres de prestations destinées aux patient-e-s nécessitant des soins de longue durée et à leur entourage ne répondent souvent plus aux attentes actuelles. La séparation stricte entre les soins ambulatoires et les soins stationnaires ainsi que la marginalisation du domaine de la réhabilitation ont des répercussions négatives. Les homes et les services d'aide et de soins à domicile se voient confrontés à une pression croissante vers une privatisation. Les embauches sur la base de conditions précaires dans la zone grise de l'accompagnement de personnes dans les ménages privés se multiplient. Dans maints endroits, les conditions d'engagement du personnel des soins de longue durée et de l'accompagnement sont mauvaises et les perspectives professionnelles insatisfaisantes. C'est pourquoi il faut donner une nouvelle orientation au domaine des soins de longue durée et de l'accompagnement en Suisse. Pour cette raison, la Conférence fédérative du secteur de la santé des 22 et 23 janvier 2015 soumet aux organes nationaux du SSP une proposition qui demande que notre syndicat devienne actif par rapport aux points ci-dessous:

- L'offre actuelle des services d'aide et de soins à domicile et des EMS doit être développée et une partie de cette dernière doit être remplacée par des formes telles que l'accompagnement à domicile ou les appartements protégés ainsi que par des structures semi-stationnaires journalières et nocturnes. Les services spécialisés et les offres dans le domaine de la réhabilitation doivent être intégrés de manière judicieuse dans ce système. Les formes d'habitation innovatrices, les offres au niveau des infrastructures et les formes de cohabitation intergénérationnelle doivent faire l'objet d'un encouragement ciblé. Il convient de coordonner les différentes offres les unes avec les autres. Les prestations de soins et d'accompagnement doivent être fournies autant que possible dans le cadre d'une approche globale. Il convient de garantir des infrastructures adéquates pour les patients nécessitant des soins de longue durée atteints de maladies du domaine de la psychogériatrie, comme la démence ou Alzheimer. Le personnel doit disposer des qualifications et des formations requises. Ces offres doivent permettre de soulager les proches.
- Les coûts engendrés par la mise à disposition de l'accompagnement, de la prévention de santé, des soutiens pour la vie quotidienne (par exemple économie domestique) et des prestations de soins et qui ne sont pas couverts par les caisses maladie doivent être pris en charge par les cantons. Les personnes âgées nécessitant des soins et un accompagnement assument les coûts de la vie selon leurs possibilités; si elles ne sont pas en mesure de le faire, elles obtiennent des prestations complémentaires à cet effet. Nous rejetons l'idée d'une nouvelle assurance de soins.
- Les fournisseurs de soins institutionnels doivent être financés, dans la mesure du possible, en fonction de leurs dépenses. Dans le secteur des soins à domicile, la facturation à la minute doit être abolie. Il faut également supprimer la distinction entre soins et soins de base: ces deux niveaux de soins doivent être entièrement financés par les collectivités publiques. La tendance à la privatisation doit être stoppée.
- Il faut valoriser le personnel du domaine des soins de longue durée et de l'accompagnement comme il se doit, sur le plan matériel et idéal. Les conditions d'engagement doivent se baser sur celles valables pour le reste du personnel du secteur de la santé, en prenant comme normes les règlements cantonaux concernant les conditions de travail et salariales du personnel. Les conventions collectives de travail doivent également se fonder sur ces normes. Les cantons et les communes qui attribuent des contrats de prestations doivent exiger le respect de ces conditions de travail.
- Le financement des améliorations au niveau de l'offre de prestations et sur le plan des conditions d'engagement peut et doit être garanti par le fait que les cantons stoppent la concurrence fiscale ruineuse entre eux, qu'ils coupent court aux échappatoires fiscales et qu'ils commencent à relever les impôts sur les bénéficiaires, les hauts revenus et les fortunes qui se situent actuellement à un niveau historiquement bas.
- Bon nombre de nos revendications sont soutenues par le rapport du Conseil fédéral intitulé *Santé 2020*, qui souligne entre autres: «Quant aux prestations, elles doivent cibler la prévention des maladies, les soins de longue durée pour les patient-e-s atteint-e-s de maladies chroniques ainsi que les personnes en fin de vie» (p. 5). Afin de rendre possible une nouvelle orientation en vue d'améliorer le domaine des soins de longue durée et de l'accompagnement, il faut créer un mandat légal clair au niveau constitutionnel, qui établit un système accessible à toutes les personnes nécessiteuses, basé sur des prestations de qualité soutenues par les pouvoirs publics, dans les domaines des soins, de l'accompagnement, de la prévention de santé et des soutiens pour la vie quotidienne. Par analogie avec la répartition actuelle des compétences, il convient de charger les cantons de ces tâches.

Le SSP cherche à collaborer avec des associations, des partis ou d'autres organisations, dans le but de lancer une initiative populaire à ce sujet.

Proposition acceptée pour examen.

Commission fédérative latine des retraité-e-s SSP

Chères et chers collègues,

Nous vous invitons à participer à notre prochaine réunion de la Commission fédérative latine des retraité-e-s qui aura lieu le:

Jeudi 23 juin 2016, de 10 h à 16 h

à la Brasserie Les Arcades,
Bd de Grancy 46 à Lausanne
(à gauche du Milan
en descendant de la gare)

Vu l'importance des deux thèmes qui seront débattus le matin et vu la notoriété de notre invitée, les retraité-e-s des diverses sections romandes sont cordialement invité-e-s à se joindre à nous.

Nous aurons le grand plaisir d'accueillir dès 10 h Cesla Amarelle, conseillère nationale vaudoise et professeure de droit à l'Université de Neuchâtel.

Elle viendra nous expliquer les enjeux de l'initiative AVSplus, sur laquelle le peuple suisse devra se prononcer en septembre prochain. Nous profiterons également des compétences parlementaires de Cesla pour aborder le sujet du plan de prévoyance 2020, dit «Paquet Berset».

Toutes vos questions et remarques seront les bienvenues.

A 12 h 30, le repas sera pris en commun à la brasserie.

A partir de 14 h, nous examinerons l'ordre du jour suivant:

- Approbation du PV de notre séance du 12 mai 2016.
- Approbation du PV de la réunion d'Oltén du 24 mars 2016.
- Communications.
- Compte-rendu de l'Assemblée des délégué-e-s de Zurich du 18 juin.
- Une vie, un destin.
- Résultats des votations du 5 juin 2016.
- Divers.

En espérant vous rencontrer nombreuses et nombreux à cette réunion, nous vous adressons, chères et chers collègues, nos salutations les plus cordiales.

Bernard Duchesne, président

L'ensemble des syndicats de la fonction publique neuchâteloise vous invite à une

Assemblée générale de mobilisation

Contre le projet de grille salariale de la fonction publique que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre en 2017

Lundi 20 juin à 18 h 30 à Neuchâtel
Grand Auditorium de chimie, av. Bellevaux 51

Ordre du jour

- Présentation du projet de nouvelle grille salariale de la fonction publique pour les enseignants et le reste de la fonction publique (administration cantonale, policiers, communes qui appliquent la grille de l'Etat, etc.).
- Ouverture de la discussion et questions.
- Décisions de l'assemblée: mobilisation, mesures de lutte, etc.

SSP – Région Neuchâtel Renouvellement de la CCT: NON à un personnel mal soigné

Les syndicats et associations signataires de la CCT Santé 21 souhaitent vous informer et vous consulter sur l'état actuel des négociations.

Afin de permettre à un maximum de personnes de participer, plusieurs réunions ont été planifiées. Tout le personnel soumis à la CCT Santé 21 est invité à participer à nos

Séances d'information le jeudi 23 juin 2016

De 10 h à 12 h à l'auditoire HNE La Chaux-de-Fonds.
De 17 h 30 à 19 h à l'auditoire HNE Pourtalès.
De 20 h 15 à 22 h à l'auditoire HNE Pourtalès.

A l'ordre du jour de ces séances:

- Présentation des propositions des employeurs.
- Présentation des propositions des syndicats et association.
- Suite des négociations : un accord est-il possible?

Votre avis est important, venez nombreuses et nombreux pour faire entendre votre voix! Ces séances sont ouvertes à toute personne intéressée.

Pour toute information complémentaire:

ASI Christelle Haussener christelle.haussener@asi-neju.ch Tél. 078 815 97 97	Syndicat SSP Yasmina Produit yasmina.produit@ssp-vpod.ch Tél. 032 914 77 41
Syndicat Syna Lise Nobs lise.nobs@syna.ch Tél. 079 627 18 55	Giorgio Bragoni giorgio.bragoni@syna.ch Tél. 079 688 20 71



HOTEL IGRAPPOLI LUGANO-SESSA

Offre spéciale LAC
Expositions au centre culturel LAC de Lugano, navigation, montagne, vin et bonne cuisine

2 nuits en chambre double pour membres SSP à CHF 229.- par personne (au lieu de CHF 270.-)

Le prix comprend:

- 2 nuits en chambre double avec balcon, douche, WC, coffre-fort, sèche-cheveux, frigo, TV
- buffet du petit-déjeuner
- 1 repas du soir au Grotto (boissons exclues)
- 1 repas du soir dans notre restaurant (boissons exclues)
- 1 dégustation de vin au domaine viticole Vallombrosa
- accès gratuit à la piscine
- parking à l'extérieur
- connexion Wi-Fi gratuite
- 1 billet pour la navigation en bateau de Ponte Stresa à Lugano
- 1 entrée aux expositions au "LAC Lugano" (www.luganolac.ch)
- 1 billet pour le voyage de retour en train de Lugano à Ponte Tresa
- Transfert avec notre bus de l'hôtel de Sessa à Ponte Tresa et retour
- service et TVA

3 nuits en chambre double pour membres SSP à CHF 329.- par personne (au lieu de CHF 390.-)

Comme mentionné ci-dessus avec supplément de:

- 1 nuit en chambre double avec balcon, douche, WC, coffre-fort, sèche-cheveux, frigo, TV
- 1 buffet du petit-déjeuner
- 1 repas du soir dans notre restaurant (boissons exclues)
- 1 billet pour la télécabine au Monte Lema

Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres rabais.
Info sur le centre culturel LAC: www.luganolac.ch

Pour les autres séjours:
15% de réduction sur les offres Last Minute
25% de réduction sur la liste des prix

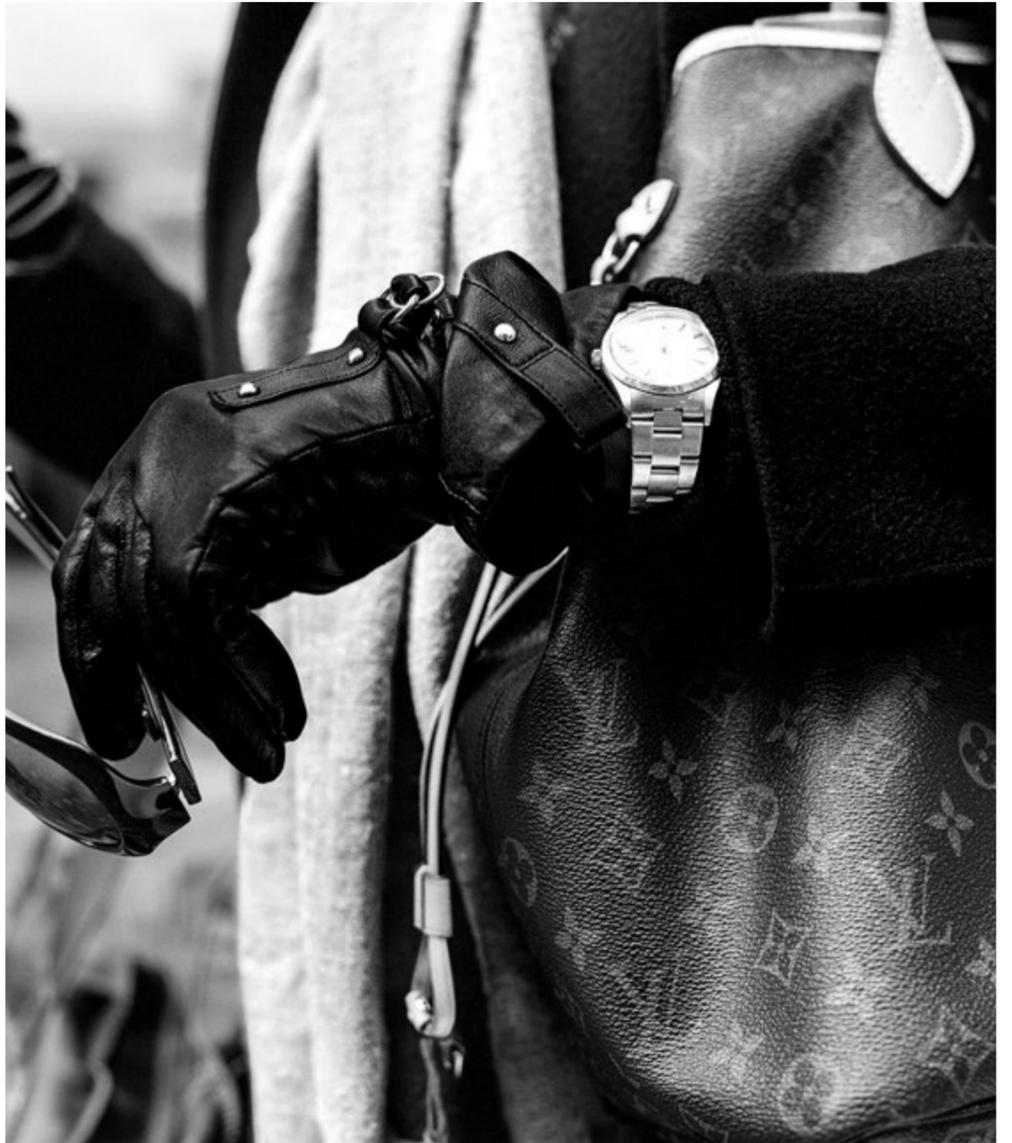
Alberto I. Grappoli • 5997 Sessa • Tél. 091 608 11 87 • Fax 091 608 26 41
www.igrappoli.ch • info@igrappoli.ch • [fb.com/Grappoli.Sessa](https://www.facebook.com/Grappoli.Sessa)

Les inégalités entre classes sociales se sont maintenues au cours du siècle dernier, montre une étude récente. Alors que l'accès élargi à la formation supérieure a profité d'abord aux plus aisés.

L'emprise de la classe sociale

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR

KEYSTONE . PHOTO



Dans les universités, parler de classe sociale fait aujourd'hui peu recette. On y préfère les analyses centrées sur l'égalité des chances, l'équité ou le mérite. Chercheuse à l'Université de Lausanne, Julie Falcon a pris cet air du temps à contre-pied en rédigeant une thèse de doctorat consacrée à la mobilité sociale et la reproduction des inégalités de classe en Suisse. En compilant les données de 21 enquêtes représentatives de la population, son étude cerne les évolutions de la pyramide sociale pour les personnes nées entre 1908 et 1978¹. Interview.

Comment la mobilité sociale a-t-elle évolué au XX^e siècle?

Julie Falcon – Les données que j'ai recueillies montrent une grande stabilité au cours du XX^e siècle: il n'y a pas d'augmentation ou de diminution notable de la mobilité sociale. On observe que 40% de la population grimpe l'échelle sociale – par exemple, le fils d'ouvrier qui devient avocat ou médecin; 20%, au contraire, la descend. Et les 40% restants ne changent pas de position sociale – ils restent dans la même catégorie socio-professionnelle que leur père.

La mobilité sociale est-elle influencée par le genre ou la nationalité?

Les perspectives d'ascension sociale étaient plus faibles pour les hommes nés avant 1935. Elles étaient de 32%, contre 40% pour les générations suivantes. Les femmes partent d'un niveau plus bas (26%), mais on note un effet de rattrapage au fil du temps. Le risque de déclassement social reste cependant plus élevé pour les femmes que pour les hommes, celles-ci n'exerçant pas les mêmes métiers et n'accédant pas aux mêmes positions. On note aussi une tendance à

la baisse de l'ascension sociale chez les femmes nées à partir des années 1960. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les femmes d'origine sociale privilégiée ont plus profité de l'accès élargi à la formation supérieure que celles issues des classes intermédiaires ou populaires.

Au niveau des migrants, j'ai observé un double phénomène. D'un côté, une tendance au déclassement des migrants les moins qualifiés, particulièrement chez les femmes: leur statut social est plus bas que ce qu'ils pourraient probablement espérer dans leur pays d'origine. Par contre, les migrants qui occupent des postes hautement qualifiés ont tendance à maintenir leur statut social. Ces résultats mériteraient toutefois d'être davantage affinés.

La démocratisation de la formation supérieure n'a-t-elle pas joué un rôle égalitaire?

Le niveau d'études d'une personne a un impact très fort sur le métier auquel elle peut aspirer. Plus on est diplômé, plus on a de chances d'accéder à la classe moyenne supérieure. Mais le niveau d'études dépend aussi énormément de l'origine sociale. Durant la deuxième partie du XX^e siècle, la démocratisation de l'accès à la formation supérieure a été très relative: l'accès aux études universitaires a profité d'abord aux personnes issues des milieux sociaux les plus aisés. Parmi les personnes nées entre 1965 et 1978, 19% accède à l'université. Pour les hommes issus de la classe moyenne supérieure, la proportion est de 39%, alors que, pour les classes populaires, elle n'est que de 9%. On note la même différence pour les femmes. Et cet écart s'est creusé par rapport à la génération précédente (1955-1964).

À cela s'ajoute qu'à niveau d'études égal, la classe sociale continue de jouer un rôle important. Alors que 25% des hommes diplômés du secondaire II² issus des classes intermédiaire et populaire accèdent à la

classe moyenne supérieure, cette proportion s'élève à 43% pour les hommes issus de la classe moyenne supérieure. Et les rares membres de la classe populaire ayant décroché un diplôme universitaire ont en moyenne 5% de chances en moins d'atteindre la classe supérieure.

On observe donc une double inégalité: face au système scolaire, mais aussi ensuite sur le marché du travail. On est loin d'un système basé sur le mérite: les personnes privilégiées conservent d'habitude les positions sociales les plus favorables.

L'étude s'arrête à la génération 1978. Quelle est la tendance dominante depuis?

Mon hypothèse est que le rôle de l'origine sociale sur la destinée professionnelle et sociale continue de se renforcer. Pour les générations plus anciennes, avoir un CFC n'était pas forcément un obstacle pour grimper l'échelle sociale. Aujourd'hui, il est devenu très difficile de le faire sans diplôme supérieur. Or, les personnes qui accèdent aux diplômes les plus élevés proviennent de plus en plus souvent des milieux sociaux privilégiés. ■

¹ Julie Falcon: *Mobilité sociale au XX^e siècle en Suisse: entre démocratisation de la formation et reproduction des inégalités de classe*. Social Change in Switzerland. Mai 2016.

² Cette catégorie regroupe les filières générales et professionnelles de l'école post-obligatoire, dont le CFC.

Zoom

QUAND L'ÉCOLE REPRODUIT LES INÉGALITÉS

Le système éducatif influence-t-il les inégalités?

Julie Falcon – Plus le système scolaire sélectionne précocement, plus on reproduit les inégalités. Au contraire, plus on retarde la sélection scolaire, plus on a de chances de les diminuer. Or, le système éducatif suisse sélectionne les élèves tôt pour les placer dans des filières très segmentées, desquelles il est difficile de sortir. Il permet donc difficilement d'égaliser les chances des individus.

Comment lutter contre cette reproduction de la hiérarchie sociale?

La mise sur pied d'un système de bourses d'études universel pour les personnes issues des milieux les moins favorisés serait un premier pas. Des études montrent aussi que l'accès à des crèches dès le plus jeune âge permet d'égaliser les chances: tous les enfants ont un bagage similaire au moment d'entrer à l'école. La réduction des inégalités de salaires et revenus rend aussi une société plus homogène, ce qui permet de réduire les écarts de ressources investies pour chaque enfant.

N'oublions pas qu'un système social est composé d'acteurs qui développent des stratégies. Et les plus forts se battent pour conserver leur position dominante. Par exemple, peu après son élection à la présidence des États-Unis, George W. Bush a prononcé un discours à l'université de Yale, dont il est diplômé. Il y a d'abord félicité les étudiants qui avaient eu les meilleures notes, puis ceux qui n'avaient passé que de justesse, en ajoutant que «même avec à peine la moyenne, vous pouvez devenir président des États-Unis». Cela, en omettant de mentionner que son propre père avait lui-même été président des États-Unis et que son milieu social privilégié avait très certainement compensé ses notes médiocres. ■

DIRECT DU DROIT par Christian Dandrès

AVOCAT

LES DANGERS DE LA PRIVATISATION DU RAIL

L'inauguration du tunnel Gothard et la grève des cheminots en France sont l'occasion d'évoquer quelques enjeux pour les travailleurs et les usagers du rail. Le fret a fait l'objet d'une libéralisation au début des années 2000. C'est maintenant le tour du transport de passagers. En avril, l'Union européenne (UE) a fixé l'ouverture à la concurrence des réseaux nationaux à 2020 en France, pour le TGV, et 2030 pour les autres lignes.

Le démantèlement du service public du rail doit s'accompagner de la conclusion de conventions collectives de travail (CCT). La SNCF entend en tirer avantage au détriment de ses salariés qui résistent.

En Suisse, le fret par rail est entièrement libéralisé depuis 1999. Cette libéralisation s'est accompagnée d'attaques sur l'emploi et les conditions de travail. Il y a eu des résistances, comme la grève exemplaire des ateliers CFF de Bellinzona, en 2008.

Comme les cheminots français, les salariés des CFF ont subi une dégradation de leurs conditions de travail, à commencer par la perte du statut de fonctionnaire en 2000 et le passage à une CCT. Avec un cynisme éprouvé, les autorités fédérales s'étaient réjouies que le nombre de travailleurs soumis à une CCT ait crû, alors que c'était le fruit des libéralisations des régies publiques de La Poste, des CFF et de Swisscom. Les salariés n'y ont rien gagné.

En France comme en Suisse, les patrons et l'Etat trompent les usagers et les salariés lorsqu'ils affirment que le salut des travailleurs réside dans les CCT. Ils substituent la forme au fond, puisque les plus fortes dégradations des conditions de travail ont été scellées dans des CCT. Par exemple, l'entreprise de la Confédération Skyguide est parvenue à économiser plusieurs millions sur le dos des salariés par la signature d'une nouvelle CCT en 2016.

En France, la proposition de règlement du conflit négociée les 6 et 7 juin 2016 concernant les salariés du rail leur offrira une protection bien maigre pour faire face au dumping qui les attend dans trois ans. La direction de la SNCF conservera quant à elle les coudées franches pour «adapter» les conditions de travail aux concurrents les moins offrants.

Il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette entre la politique de la Suisse et celle de l'UE en matière de transport. Toutes deux mènent activement, depuis vingt ans, une politique de libéralisation d'un service public essentiel à la population. Après avoir investi des montants considérables en infrastructures – près de 20 milliards de francs pour les NLFA financées par le contribuable –, la Suisse et l'UE sont prêtes à mettre ces installations à la disposition du privé pour que les actionnaires en profitent.

En général, après les travailleurs du secteur, les usagers sont les seconds à pâtir des libéralisations et des privatisations, qui s'accompagnent toujours de hausses des prix. En Suisse, les prix ont augmenté de 3% à la fin 2016, qui s'ajoutent aux 3% d'augmentation déjà supportée par les voyageurs en 2014. La SNCF a également augmenté ses tarifs de 2,6% au 31 décembre 2014. L'accessibilité du service public du transport est aujourd'hui menacée pour une partie la population, ce qui met en péril la politique environnementale. Face à cette offensive à l'échelle du continent, la solidarité est de mise entre les salariés et les usagers des pays concernés. La grève des cheminots français est donc aussi notre affaire. ■

Selon l'Organisation internationale du travail, la Suisse ne respecte toujours pas la liberté syndicale.

Dans le collimateur de l'OIT

LUCA CIRIGLIANO . UNION SYNDICALE SUISSE

Plus de 6000 délégués de 187 pays membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) se sont rencontrés à Genève du 29 mai au 5 juin, dans le cadre de la Conférence internationale du travail de l'OIT. Parmi les sujets abordés, les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses. La Suisse est toujours dans le collimateur pour son manque de protection contre les licenciements. Selon l'OIT, une réforme de la législation est nécessaire. Cette année, le rapport de l'OIT sur la Suisse a été tout sauf rose. Notre pays accuse toujours des lacunes concernant le respect des conventions n° 87 en général et 98 spécifiquement, qui protègent la liberté syndicale – une situation peu commune en Europe de l'ouest.

PAS DE PROTECTION LÉGALE. Les personnes licenciées en Suisse parce qu'elles se seraient engagées pour défendre les intérêts des travailleurs et travailleuses dans le cadre de négociations collectives, d'organes paritaires des caisses de pensions ou d'autres activités syndicales, ne bénéficient pas d'une protection légale suffisante. Dans ces cas, le Code des obligations suisse prévoit uniquement que l'employeur devra verser au maximum six mois de salaire à la personne licenciée. Dans la réalité cependant, il ne s'agit la plupart du temps que de deux à trois mois. Une insulte pour les victimes de licenciements abusifs, qui ne trouveront ensuite plus d'emploi durant des années et devront parfois même vivre de l'aide sociale.

Deux plaintes syndicales ont été déposées contre la Suisse auprès de l'OIT. En 2012, l'Union syndicale suisse a réactivé une plainte déposée en 2003, dénonçant la protection insuffisante des licenciements antisyndicaux. Un constat confirmé par une récente étude réalisée par le Centre d'étude des relations de travail de l'Université de Neuchâtel, sur mandat du Conseil fédéral¹. Et en 2013, le SSP a déposé plainte auprès de l'OIT après le licenciement de 22 grévistes de l'hôpital de La Providence, dans le canton de Neuchâtel, estimant que le droit suisse ne garantit pas la protection de l'exercice du droit de grève.

NÉCESSAIRE RÉINTÉGRATION. L'OIT a déjà constaté à plusieurs reprises que la Suisse doit réformer son droit en matière de licenciement. Ainsi, dans certains cas, la

réintégration de la personne licenciée devrait être possible. En outre, la sanction prononcée par la justice doit être durcie afin de donner plus de poids aux jugements des tribunaux. Il ne faut en effet pas que, tant pour Nestlé que pour le garagiste du village, la sanction maximale ne puisse dépasser les six mois de salaire. Le 30 mai, le président de la Confédération Johann Schneider-Ammann s'est rendu à la Conférence internationale du travail. Il y a prononcé un discours sur l'avenir du monde du travail et l'importance du partenariat social dans un monde globalisé. Il a aussi signé un nouveau protocole de collaboration et de financement entre la Suisse et l'OIT.

L'USS a rappelé, lors des discussions tripartites avec le président de la Confédération et la représentation des employeurs suisses à l'OIT, que le problème du manque de protection contre les licenciements antisyndicaux n'était toujours pas résolu. Il ne peut pas y avoir de partenariat social digne de ce nom si les personnes qui s'engagent pour leurs collègues de travail doivent s'attendre à être licenciées parce qu'elles ont posé des questions ou présenté des revendications dérangeantes. L'USS a clairement fait savoir que, pour être sérieux et global, l'engagement de la Suisse à l'OIT ne peut pas uniquement consister dans la ratification de conventions et le financement de projets. Il doit aussi prévoir la mise en œuvre des obligations de l'Etat en matière de droit international. La protection contre les licenciements antisyndicaux dans le Code des obligations doit donc être améliorée.

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT. Un des sujets importants de la conférence fut la revendication d'un travail digne dans les chaînes d'approvisionnement. En accord avec la Confédération syndicale internationale (CSI), l'USS demande que l'OIT conclue un accord sur une régulation des normes minimales dans les chaînes internationales d'approvisionnement. Il a aussi été question de l'aménagement plus équitable du libre-échange, au moyen de normes minimales dans le domaine du droit du travail et du droit social. Ici, l'USS demande que les accords de libre-échange prévoient en principe le respect des normes de l'OIT. ■

¹ Lire *Services Publics*, n° 18, 13 novembre 2015.

LOMAG AU PLACARD

Le 6 juin dernier, le Conseil des Etats a réitéré son refus de la nouvelle Loi sur les heures d'ouverture des magasins. Massivement refusée par les salariés de la vente, la LOMag entendait permettre l'ouverture des magasins de 6 h à 20 h la semaine, et de 6 h à 18 h, voire 19 h, le samedi. C'est la détermination syndicale – l'USS avait annoncé le lancement d'un référendum en cas d'adoption de la loi – qui a permis de reléguer la LOMag au rayon des invendus. ■

L'ARNAQUE DES LOYERS

En quarante ans, les loyers ont augmenté sept fois trop en Suisse. C'est la conclusion d'une étude menée par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Dans *Le Temps* (12 juin), le professeur d'économie Philippe Thalmann indique: «L'indice des loyers augmente, alors qu'il aurait dû baisser depuis longtemps.» La raison de ce déséquilibre? «Le rapport de force inégal entre locataires et propriétaires.» La Chambre vaudoise immobilière n'est pas d'accord: «80% des Vaudois jugent leur loyer correct, voire bon marché», annonçait-elle le 18 mai 2016. On y croit très fort. ■

BRILLANTES IDÉES

«La grande alliance qui a porté jusqu'à dimanche la réforme de l'asile se désintègre déjà», notait *Le Temps* (6 juin). Le jour suivant la votation, le libéral-radical Philipp Müller déposait un catalogue de durcissements en matière d'asile. Il était talonné par le président du PDC, Gerhard Pfister. Dans *Le Matin dimanche* (12 juin), l'UDC Albert Rösti exigeait la fermeture des frontières. Alors que la conseillère fédérale (PS) Simonetta Sommaruga appelait le canton de Vaud à expulser les migrants du Sleep-In de Malley. «Brillantissime», diraient certains. ■

LES FICHES 2.0

Lundi 13 juin, le Conseil fédéral a lancé sa campagne en faveur de la nouvelle Loi sur les services de renseignement (LRens), sur laquelle la population se prononcera le 25 septembre. Objectif de la loi: faciliter la possibilité pour les services secrets de poser des micros dans les appartements, mettre des téléphones sur écoute ou hacker des ordinateurs. Le tout de manière préventive. Vingt-six ans après l'affaire des fiches, les fouineurs sont de retour. ■

Carton Rouge

À Georges Godel, conseiller d'Etat (PDC) fribourgeois en charge des Finances. On connaît un M. Godel intraitable quand il s'agit d'infliger des économies salées au service public. Début juin, le magistrat a laissé entrevoir l'autre versant d'une personnalité complexe. On a découvert un homme résigné, fragile, voire assoupi face aux spécialistes de l'évasion fiscale. Une vingtaine d'entités fribourgeoises apparaissent dans la liste des *Panama Papers*, révèle *La Liberté*? «Qu'est-ce qu'on peut faire?» philosophe le conseiller d'Etat. Des centaines d'entreprises boîtes à lettres paient des impôts dérisoires dans le canton? «Nous n'avons pas de chiffres précis», avoue le grand argentier. Pourquoi se mettre martel en tête face aux requins de la finance? Il est tellement plus simple de s'en prendre aux travailleurs. ■

Depuis vingt ans, Gilles Boss se rend régulièrement dans les camps de réfugiés sahraouis. À travers une exposition, le militant syndical retrace la lutte, souvent oubliée, de ce peuple pour sa libération.

La lutte tenace des oubliés du désert

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

GILLES BOSS
PHOTO

À u milieu du désert des déserts algérien, ils sont près de 170 000 à attendre depuis quarante ans dans des camps précaires, où la température dépasse souvent les 50 degrés. En 1975, les 80% du territoire du Sahara occidental – 226 000 km² coincés entre l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie – étaient annexés par le Maroc. Après avoir résisté les armes à la main, les Sahraouis se heurtent aujourd'hui à l'indifférence glacée des grandes puissances.

Gilles Boss, militant SSP, est membre du Comité suisse de soutien aux Sahraouis depuis plus de vingt ans. Du 22 juin au 2 juillet, il présentera une exposition de photographies consacrées à ce peuple oublié du désert¹. Interview.

Comment les Sahraouis ont-ils été chassés de leur territoire?

Gilles Boss – De la fin du XIX^e siècle jusqu'à 1974, la région du Sahara occidental est sous la coupe de l'Espagne. Sous pression de l'ONU, celle-ci annonce alors la tenue d'un scrutin sur l'autodétermination du territoire. Hassan II, le roi du Maroc, saisit l'occasion pour organiser la «marche verte»: 350 000 civils marocains, épaulés par 20 000 soldats, franchissent la frontière du Sahara occidental. La pression paie: en novembre de la même année, le gouvernement espagnol signe un accord avec le Maroc, qui reçoit les deux tiers du Sahara occidental, et la Mauritanie, qui en reçoit un tiers. Les troupes marocaines entrent dans le pays en décembre et s'y rendent coupables d'atrocités: assassinats et tortures de civils, bombardements de la population au napalm et au phosphore. Des dizaines de milliers de Sahraouis seront contraints de s'exiler dans des camps de réfugiés en Algérie voisine. Non sans résister. Le Front Polisario de libération, créé en 1973 pour mettre fin à la domination espagnole, proclame la République arabe sahraouie démocratique (RASD) le 27 février 1976 et prend les armes. S'ensuivra une guerre qui durera jusqu'à la signature, en 1991, d'un cessez-le-feu sous l'égide de l'ONU.

Vingt-cinq ans plus tard, un mur coupe le Sahara occidental...

L'ONU s'est prononcée en faveur d'un référendum sur l'autodétermination de ce territoire, aujourd'hui la revendication principale du Polisario. Mais le gouvernement marocain ne veut rien savoir. Il entend garder le contrôle d'une zone qui borde la côte atlantique, une des plus



riches en poissons au monde, et dont le sous-sol est riche en phosphates et en minerais. Pour délimiter le territoire annexé, le Maroc a construit un mur de sable de 2720 kilomètres, aux abords duquel il a déposé près de 10 millions de mines antipersonnel. Les Sahraouis qui vivent sur ces terres occupées sont discriminés. Leurs manifestations en faveur de l'autonomie sont victimes d'une répression féroce.

Quelles sont les conditions de vie dans les camps de réfugiés?

Cela fait quarante ans que les réfugiés sahraouis vivent dans des conditions extrêmement précaires. Les camps sont situés au milieu du désert, sur une terre peu propice à l'agriculture. L'eau est rare et rationnée. Les gens vivent au milieu de la poussière, dans des maisons construites en terre. Les toits sont en tôle, la chaleur devient vite insupportable. La nourriture est fournie par l'aide internationale, et les perspectives d'emploi sont maigres. Malgré ces difficultés, les sahraouis ont réussi à mettre sur pied une société organisée et très égalitaire, dans laquelle les femmes jouent un rôle

important. On trouve des écoles et des services de santé dans chaque camp.

Que faire pour soutenir leur lutte?

L'ADER/S, association pour le développement des Energies Renouvelables-Solaire-Sahara-Solidaire, qui est aussi membre du comité de soutien aux Sahraouis, a équipé en énergie photovoltaïque tous les dispensaires médicaux situés dans les camps. Depuis, nous nous occupons de la maintenance de ces installations et appuyons la formation professionnelle des jeunes Sahraouis, notamment dans le domaine de l'électricité.

Au niveau politique, nous venons de lancer une pétition à l'attention de l'ONU, qui exige la tenue du vote sur l'autodétermination du peuple sahraoui. Il est important de la signer pour sortir cette lutte de l'oubli: www.westernsahara-referendum.org ■

¹ *Les Sahraouis, peuple oublié du désert... 40 ans de lutte et d'attente pour l'indépendance du Sahara occidental.* Forum de l'Hôtel de Ville, place de la Palud, Lausanne. Vernissage le mercredi 22 juin dès 18 h.

Le chiffre

167 800 milliards

En dollars, c'était la somme de la richesse mondiale privée (actifs financiers des ménages hors immobilier) en 2015, selon les calculs du cabinet américain de conseil Boston Consulting Group. Le volume de cette richesse a augmenté de 5,2% par rapport à l'année précédente.

Ces milliards ne sont bien sûr pas répartis de manière équitable entre les près de 7,5 milliards d'habitants que compte notre planète. Près de la moitié (47%) de cette richesse est concentrée par une poignée de millionnaires. Ce sont d'ailleurs les individus comptant une fortune supérieure à 100 millions de dollars qui ont connu la plus forte progression de leur patrimoine – près de 7% – l'année dernière. Si les Etats-Unis, la Chine et le Japon comptent le plus grand nombre de millionnaires, ce sont le Liechtenstein et la Suisse (519 000 millionnaires à elle toute seule!) qui présentent la proportion la plus élevée, de superriches devant Bahreïn et le Qatar. Ce poids disproportionné fait de la Suisse, comme le rappelait le sociologue Ueli Mäder dans les colonnes de l'hebdomadaire *Work* (3 juin 2016), un des pays les plus inégalitaires au monde, juste derrière les Etats-Unis, la Russie, le Zimbabwe et la Namibie.

Selon le Boston Consulting Group, la «richesse offshore» des ménages – c'est-à-dire les capitaux placés hors de leur pays d'origine pour profiter d'impôts plus bas – s'élevait à 10 000 milliards de dollars en 2015. Ce chiffre a augmenté de 3% en une année – signe, comme le souligne le quotidien *Le Monde* (7 juin 2016), que «les paradis fiscaux continuent de bien se porter».

À ce niveau aussi, la Suisse continue à caracolier en tête: en 2015, les banques helvétiques géraient près du 20% de la fortune mondiale offshore, soit 2300 milliards de dollars (*NZZ*, 8 juin 2016).

Pendant ce temps, chaque jour sur Terre, un habitant sur sept se couche le ventre vide, selon les statistiques de l'Organisation des Nations-Unies. ■

Le Brésil contre Temer

Au Brésil, la mobilisation continue face au coup d'Etat institutionnel mené par la droite contre la présidente Dilma Rousseff. Vendredi 10 juin, 200 000 personnes se sont mobilisées, dans dix-neuf Etats, contre le président par intérim, Michel Temer. Les manifestations étaient organisées par les fronts de lutte *Povo sem Medo* («peuple sans peur») et *Brasil Popular* («Brésil populaire»), qui regroupent syndicats et mouvements populaires. Les jours précédents, les mouvements paysans avaient mené une série d'occupations dénonçant l'agenda néolibéral du gouvernement intérimaire. Ce dernier prévoit, entre autres contre-réformes: des attaques sur les retraites; la suppression du Ministère en charge de la réforme agraire; un coup d'arrêt au programme de construction d'habitats populaires. ■

La tragédie des enfants syriens

Le travail des enfants augmente toujours plus en Syrie et dans les pays voisins, alerte l'ONG Terre des hommes. En Jordanie, 84% des employeurs interrogés par le Bureau international du travail (BIT) indiquent avoir engagé des enfants au cours des deux dernières années. Vivant dans une pauvreté extrême, les familles de réfugiés syriens n'ont d'autre choix que d'envoyer leurs enfants travailler pour subvenir à leurs besoins. De leur côté, des organisations terroristes comme l'Etat islamique profitent de cette détresse pour recruter des enfants qu'elles utilisent comme ouvriers ou soldats. Certains ont à peine 7 ans. ■

Appel déposé

L'appel national pour que la Suisse accueille rapidement 50 000 réfugiés, lancé par des personnalités issues du monde syndical, politique et artistique, a franchi la barre des 10 000 signatures. Il sera remis au Conseil fédéral le lundi 20 juin prochain à 10 h 15 à Berne. Les Jeunes Verts déposeront en même temps leur appel «pour une politique de réfugiés humaine», qui demande notamment un moratoire sur les renvois Dublin et l'accueil facilité de réfugiés par la mise en place de corridors humanitaires. La remise des signatures sera accompagnée d'une conférence de presse. ■